



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-268400652-20230324-DEL03-2023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/03/2023

DÉBAT

D'ORIENTATION

BUDGÉTAIRE 2023

C.C.A.S. de LAPALUD

CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU VENDREDI 24 MARS 2023

Préambule :

L'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ordonne la tenue d'un débat d'orientation budgétaire (DOB) pour les C.C.A.S. des communes de plus de 3.500 habitants.

L'article 107 de la loi NOTRe (loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République) est venu étoffer les dispositions relatives au DOB (débat d'orientation budgétaire) sous la forme d'un rapport d'orientations budgétaires (ROB). Ce débat doit avoir lieu dans les deux mois précédant le vote du budget et acté par une délibération spécifique.

Ce rapport vise à apporter un éclairage aux administrateurs du CCAS sur les orientations et équilibres budgétaires à voter.

Il n'a aucun caractère décisionnel.

Contenu du rapport :

- Le bilan d'activités 2022,
- Les orientations budgétaires 2023 portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement,
- Les engagements pluriannuels envisagés, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement, le cas échéant les orientations en matière d'autorisation de programme,
- Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet du budget,
- Une note sur l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement et du besoin de financement annuel.

I - BILAN D'ACTIVITÉ 2022 :

Le CCAS a poursuivi ses missions d'aide de proximité et sa veille auprès des personnes isolées et vulnérables.

Outre ses missions courantes en faveur des jeunes, des personnes âgées, des familles, des personnes en situation de handicap, de précarité ou en difficulté, il a assuré la gestion des urgences, des situations sociales, des missions d'accompagnements et d'orientations, de la veille téléphonique et du « papotage » ; il a participé activement aux diverses commissions, réunions et groupes de travail ...

Par ailleurs, il a :

- mis en place des activités de lien social, de prévention ou de divertissement :

Une action intergénérationnelle étendue sur plusieurs après-midis « Habillons les arbres » réunissant les familles, les enfants, les personnes en situation de handicap, les seniors. Celle-ci a apporté également de l'inclusion, l'embellissement de la Ville et pour certains, l'apprentissage du tricotage.

De la gym « seniors » annuelle (tous les mardis – 40 séances).

Des ateliers de prévention seniors = conférence « le bon usage du médicament », conférence « le pied, c'est la santé », atelier du Numérique (10 séances), 8 séances « de bien-être par la Sophrologie », des ateliers de prévention à distance.

433 colis de Noël distribués aux seniors âgés de 65 ans et plus.

188 repas de Noël (manifestation organisée en mai du fait de la pandémie).

1 marche bleue, 1 atelier vélo, 1 goûter concert et 1 matinée de sophrologie dans le cadre de la Semaine Bleue.

10 couples célébrés pour leur anniversaire de Mariage (50/60/65 et 70 ans)

En raison d'une météo très dégradée, les « Retrouvailles » n'ont pas eu lieu.

- Étudié et comparé les offres de plusieurs mutuelles avant de conventionner avec la Mutuelle familiale d'Avignon et ainsi faciliter l'accès à la complémentaire santé des Lapalutiens – Un bilan à 6 mois a laissé apparaître que plus d'une quarantaine de familles s'était manifestée auprès du prestataire dont la moitié avait déjà contractualisé. Les orientations se poursuivent.
- Multiplié les actions et ses recherches pour inciter l'installation de médecins généralistes et de dentistes en lien avec la Commune : liens directs avec l'ARS, le Département, l'ARCCO et des médecins, valorisation de la Commune et visites sur sites, projet d'aménagement du Centre Social, interventions auprès des ambassades et des facultés, interview télévisées et radiophoniques... ; par ailleurs, il est recherché et communiqué aux Lapalutiens, les coordonnées de médecins situés aux alentours qui acceptent encore des patients.
- Participé aux groupes de travail pour l'accessibilité des personnes à mobilité réduite (PMR).
- Accompagné les enfants élus du Conseil Municipal Enfants dans leur collecte de denrées alimentaires et produits d'hygiène en faveur des personnes en situation de précarité au côté de la Croix Rouge.
- Mobilisé des bénévoles et organisé plusieurs collectes solidaires en faveur des Ukrainiens.
- En lien avec le Pôle emploi et le Département, partagé pour promouvoir l'emploi auprès des demandeurs d'emploi ou des bénéficiaires du RSA,
- En lien avec la Mission Locale et l'ADVSEA, partagé pour repérer les jeunes jusqu'à 29 ans sans instruction, sans emploi, sans formation.
- Rassuré, communiqué et organisé un plan d'action auprès des plus fragiles afin d'anticiper les potentielles coupures d'électricité attendues (délestage).

Au vu des actions et des activités 2022, on pourrait envisager un excédent de fonctionnement au Compte administratif 2022 de **12 380,93 €**.

COMPTE ADMINISTRATIF 2022 - BUDGET 2023 - CCAS - Vue générale

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		Estimation			
Chap.	Libellé	Budget 2022	C.A. 2022	Solde	BP 2023
013	Atténuation de charges rembrst salaires			0,00	
70	Produits des Services du Domaine	2 100,00	2 276,00	-176,00	1 584,00
73	Impôts et Taxes			0,00	
74	Dotations, Subventions, Participations	27 145,00	27 065,40	79,60	41 016,00
75	Revenus des immeubles	6 251,43	6 353,40	-101,97	6 419,07
Total des recettes de gestion courante		35 496,43	35 694,80	-198,37	49 019,07
76	Produits financiers			0,00	
77	Produits exceptionnels	0,00	100,00		0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		35 496,43	35 794,80	-298,37	49 019,07
042	Opérations d'ordre transfert entre sections				
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00	0,00	0,00	0,00
002	Excédent de fonctionnement reporté	27 103,57	27 103,57	0,00	12 380,93
TOTAL (a)		62 600,00	62 898,37	-298,37	61 400,00

TOTAL (a)

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		Estimation			
Chap.	Libellé	Budget 2022	C.A. 2022	Solde	BP 2023
011	Charges à caractère général	35 500,00	26 986,59	8 513,41	33 200,00
012	Charges de personnel	23 100,00	22 499,07	600,93	23 600,00
014	Atténuation de produits			0,00	
65	Charges de gestion courante	3 400,00	731,78	2 668,22	4 000,00
Total des dépenses de gestion courante		62 000,00	50 217,44	11 782,56	60 800,00
66	Charges financières			0,00	
67	Charges exceptionnelles	300,00	0,00	300,00	300,00
022	Dépenses imprévues			0,00	
Total des dépenses réelles de fonctionnement		62 300,00	50 217,44	12 082,56	61 100,00
023	Virement section investissement			0,00	
042	Opération d'ordre	300,00	300,00	0,00	300,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		300,00	300,00	0,00	300,00
TOTAL (b)		62 600,00	50 517,44	12 082,56	61 400,00

Excédent Total de Fet au 31/12/2022 (a)-(b)	0,00	12 380,93	0,00
---	------	------------------	------

II - ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2023 :

Après 2 ans de crise sanitaire Covid, avec les contraintes financières pesant sur les finances de la Commune, l'inflation alimentaire et l'augmentation du coût de l'énergie et des matières qui impactent les Lapalutiens les plus précaires et le budget du CCAS, la maîtrise des dépenses 2023 sera un enjeu majeur.

Voici quelques grandes lignes d'actions pour l'année 2023 :

- Soutien des Lapalutiens les plus fragiles, notamment par des orientations auprès de partenaires, des secours alimentaires, ou aides exceptionnelles.
- Maintien des activités de prévention.
- Continuité de la Veille auprès des personnes vulnérables.

SANTÉ :

- Poursuite des actions pour la recherche de médecins généralistes et dentistes,
- Rapprochement avec le Centre de Prévention AGIRC ARRCO Provence, Région Sud,
- Relayer les informations,
- Projet d'un partenariat CCAS –AGIRC ARRCO, encadré par une Convention,
- Mise à disposition de locaux (Centre social) pour réaliser les bilans de Prévention gratuit aux personnes retraitées.

ACTIVITÉS/MANIFESTATIONS :

- Maintien des manifestations et des activités,
- Développement des échanges intergénérationnels par l'organisation de manifestations communes,
- Retrouvailles, ateliers intergénérationnels en lien avec le CME et l'ALSH,
- Activités pérennes du CCAS, Repas des séniors, Colis de Noël, Semaine Bleue, Cérémonie des Noces,
- Ateliers de prévention via notre partenaire ASEPT PACA.

CHÔMAGE/EMPLOI :

Développer des actions avec le Pôle emploi et la Mission Locale du Haut Vaucluse pour promouvoir l'emploi et la formation.

MOBILITÉ/ INTERCOMMUNALITÉ :

- Développer et renforcer la place des usagers notamment dans les transports urbains,
- Participation aux réunions du Comité de partenaires pour la mise en place d'une contribution à la mobilité.

ACCESSIBILITÉ :

- Poursuite des actions menées par la Municipalité et le groupe de travail,
- Aménagements de l'espace public pour une meilleure qualité d'usage, des PMR et des personnes âgées, notamment : traçage, cheminement, pictogrammes.
- Quelques projets :
Parcours Kerchêne, jusqu'aux écoles, les plans sont en cours de réalisation,
Ascenseur,
Distribution de flyers dans les commerces,
Campagne de sensibilisation de l'accessibilité sur nos trottoirs,
Echange en cours avec un commerce pour accès aux PMR.

HANDICAP :

- Maintien des échanges avec le Foyer de Kerchêne,
- Poursuite des projets d'inclusion aux manifestations.

LOGEMENT :

Poursuite et échanges avec le bailleur social de la Commune.

SOUTIEN AUX AIDANTS :

Solitude, orientation partenaires/Papot'âge.

CONSEIL DES SÉNIORS :

Projet de création d'un Conseil des anciens pour favoriser l'expression de nos aînés en rapprochement avec le CME.

Etc....

SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES

Les principales ressources du C.C.A.S. prévues pour l'année 2023 sont :

Pour rappel, la participation de la Commune a été en 2019 = 15 000€, en 2020 = 20 000€, en 2021 = 23 000€, en 2022 = 26 000€.

Jusqu'en 2021, la Commune ne demandait aucun remboursement de charges de personnel et de charges à caractère général.

Jusqu'en 2022, la subvention communale servait à équilibrer le budget mais les services offerts par la Commune (personnel et charges générales) n'étaient pas refacturés par le budget de la Commune.

En 2022, la Trésorerie a demandé que le budget communal facture ces services au CCAS (pour un montant de 23 430€). Donc la subvention ne s'élevait qu'à 26.000 euros.

Nous avons utilisé l'excédent sur l'année 2022 afin de revenir à un coût du budget CCAS correspondant à nos besoins.

Pour l'exercice 2023, il est envisagé une participation à hauteur de 40 000€ (la refacturation des services communaux s'élevant à 24 100€).

Elle englobe désormais et depuis l'an dernier, les charges effectives de fonctionnement propres au CCAS (rattachement des charges de personnel, remboursement des frais de la Commune comme l'affranchissement, la téléphonie...).

Les autres ressources du CCAS, comme les années précédentes, sont :

Les subventions versées par le Département dans le cadre de ses missions RSA/APA,

Les revenus des baux et de l'immeuble de la Poste,

Et les encaisses dans le cadre de la Régie de recettes du CCAS.

DÉPENSES

Les principales dépenses du C.C.A.S. prévues pour l'année 2023 sont - hormis les opérations d'ordre pour la dotation des amortissements et dans l'exception, des remboursements d'encaisses de régie :

Les charges à caractère général – dépenses destinées au fonctionnement du CCAS et à ses manifestations.

Cette année encore et comme la Commune, il conviendra au CCAS de proposer des manifestations et de dispenser son action sociale avec une maîtrise optimale de ses dépenses.

Les charges de personnel, dont la part du personnel affecté par la Collectivité de rattachement,

Les aides alimentaires d'urgence ou sociales exceptionnelles

SECTION D'INVESTISSEMENT

Pour l'exercice 2023, un excédent d'investissement de **2 803,41€** au 31/12/2022 sera reporté.

Comme le prévoit la délibération n°9-2015 du 31 mars 2015, seul un amortissement annuel de 300,00€ est prévu pour les « travaux du bâtiment de la Poste » pour une durée de 20 ans.

III - ENGAGEMENTS PLURIANNUELS, notamment les orientations en matière de programmation d'investissement, le cas échéant les orientations en matière d'autorisation de programme

Aucune opération de ce type n'est envisagée pour l'exercice 2023.

IV - INFORMATIONS RELATIVES A LA STRUCTURE ET LA GESTION DE L'ENCOURS DE LA DETTE

Absence d'emprunts ou de dettes.

V – EVOLUTION DES DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT ET DU BESOIN DE FINANCEMENT ANNUEL

Depuis de nombreuses années, les moyens et financements investis dans les interventions, les actions de prévention, le développement social, les manifestations et les opérations à caractère social ont été adaptés aux disponibilités du budget du CCAS et à la subvention communale.

En l'absence d'emprunts et de dettes, le budget du C.C.A.S. se traduit principalement par les dépenses et les recettes de fonctionnement.

Dans un contexte social et économique particulièrement difficile, poursuite de la maîtrise des dépenses de fonctionnement courantes en maintenant son action sociale et sa prévention de proximité.